

République française

Département du Tarn

COMMUNE DE BUSQUE

Séance du 26 mars 2024

Membres en exercice :

14

Date de la convocation: 15/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Bertrand BOUYSSIE

Présents : 9

Présents : Bertrand BOUYSSIE, Cédric MILHAUD, Stéphane BOUSQUET, Patrice AUSSAGUES, Pierre-Eric DEHAYE, Marielle MONICH, Denis SABO, Bruno SENRA, André VAISSIERE

Votants: 13

Pour: 13

Représentés: Emilie CARCENAC par Marielle MONICH, Alexis BONLEUX par André VAISSIERE, Jean-Claude DEVAL par Stéphane BOUSQUET, Michel GAYRAUD par Pierre-Eric DEHAYE

Contre: 0

Abstentions: 0

Excusés:

Absents: Laurent NUNES

Secrétaire de séance: Marielle MONICH

Objet: DETERMINATION DES TAUX IMPOSITION 2024 - DE_2024_007

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les différents taux d'imposition de l'année 2023 :

Foncier bâti : 26,43 %

Foncier non bâti : 46,90 %

Taxe d'Habitation : 11.89 %

Le produit fiscal attendu de 2023 à taux constants est de 127 015 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2024

Foncier bâti : 26.43 %

Foncier non bâti : 46.90 %

Taxe d'habitation : 11.89 %

Le produit fiscal attendu sera de **131 917euros** pour l'année 2024

- charge M. le Maire de notifier ces décisions aux services préfectoraux.

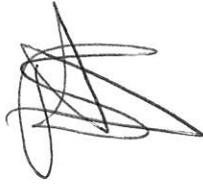
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Sous-Préfecture de CAJON-LES-BAINS
Date de réception de l'AR: 28/03/2024
081-218100436-20240326-DE_2024_007-DE

Le secrétaire

Le Maire,

Marielle MONICH



Bertrand BOUYSSIÉ




Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 28/03/2024
et publié ou notifié
le 28/03/2024